
CABINET

N° 02545 /MFBPP-CAB 

NOTE CIRCULAIRE

A l'attention des Directeurs Généraux
de l'administration centrale et des
organismes sous tutelle

En application de la circulaire n°161 du 22 septembre 2010 du Ministre d'Etat, Directeur du Cabinet du Président de la République relative à la levée des mesures suspensives des effets financiers des avantages des agents de la fonction publique,

Il est demandé aux Directeurs généraux de l'Administration centrale et des organismes sous tutelle du Ministère des finances, du budget et du portefeuille public de bien vouloir rassembler les différents textes d'avancement, promotion et autres situations administratives des agents de l'Etat de leur ressort et de les faire parvenir au Cabinet du Ministre, le 15 octobre 2010 au plus tard.

Fait à Brazzaville, le 11 OCT 2010

Le Directeur de Cabinet du Ministre des
finances, du budget et du portefeuille
public



Le Directeur
de Cabinet

 J. Raymond DIRAT